

Votre départ en stage

 Votre stage en entreprise doit se préparer administrativement et pédagogiquement longtemps avant votre départ.

Afin de respecter la réglementation en la matière et après avoir défini l'objet de votre stage avec votre responsable pédagogique :

1. ➤ Vous devez compléter demande de convention de stage en ligne dans votre environnement numérique de travail (ENT)
 - ENT : <http://ent.univ-avignon.fr>
 - rubrique « votre demande de stage »

2. ➤ Après avoir complété et validé en ligne votre convention de stage vous devez
 - l'imprimer en quatre exemplaires
 - Signer les quatre exemplaires et les faire signer par l'entreprise

 - transmettre ces conventions signées au bureau des stages de votre composante avec l' attestation de responsabilité civile qui couvre toute la durée de votre stage et qui stipule que la couverture s'étend aux stages dans le cadre de votre cursus universitaire et à l'étranger le cas échéant.
 - Joindre également, si vous effectuez votre stage à l'étranger, l'attestation qui stipule que votre couverture sociale est effective dans le pays étranger (carte européenne d'assurance maladie pour l'Espace Economique Européen ...).

3. ➤ Ces conventions seront par la suite signées par l'enseignant responsable du stage et le président de l'Université

4. ➤ Un de ces exemplaires sera transmis à l'entreprise avant le début de votre stage et un autre exemplaire vous sera remis. Vous devrez le conserver.

5. ➤ Si vous partez à l'étranger le bureau des stages de votre composante enverra un exemplaire de votre convention à la caisse primaire d'assurance maladie (Service Relations Internationales - CPAM DE VAUCLUSE - 7 RUE FRANCOIS 1ER - 84000 AVIGNON) afin d'obtenir une attestation de prise en charge d'accidents du travail pour votre stage à l'étranger.

6. ➤ Votre composante vous transmettra alors une copie de cette attestation.